



## SECTION GENEVOISE DE BOWLING

# REGLEMENT DE LA LIGUE SGB EN DOUBLETTES

### Règles générales

- La ligue est réservée aux joueuses/joueurs titulaires d'une licence SB **ou** SGB de la **saison 2026-2027** ;
- La ligue se déroule le mercredi soir au bowling de la Praille ;
- Un minimum de 10 équipes doit participer à la ligue pour qu'elle ait lieu. La ligue est limitée à **16** doublettes, la priorité étant accordée aux premiers inscrits (inscriptions uniquement via le site [www.sgbbowling.org](http://www.sgbbowling.org))
- La ligue se dispute avec handicap ;
- La durée de la ligue est calculée en fonction du nombre d'équipes inscrites et se **déroule sur toute la saison 2026-2027**, avec une interruption lors des Championnats Genevois.

### Déroulement de la Ligue

- Chaque semaine les doublettes effectuent 2 rencontres Petersen sur 2 parties chacune.

### Bonifications :

- 2 points par partie gagnée, partagés en cas d'égalité ;
- 3 points par match gagné (total sur les 2 parties) 1.5 point en cas d'égalité ;

### Handicap :

- Le handicap attribué est celui figurant sur la liste officielle Swiss Bowling ou, **à défaut**, sur la liste officielle SGB. (La méthode de calcul du handicap SB ou SGB est identique)
- En cas de constat d'erreur de handicap d'un joueur, le handicap peut être en tout temps rectifié, même en cas de match joué.
- Pour tout joueur / joueuse n'ayant pas de moyenne officielle, le handicap sera calculé comme suit :
  - 0 (zéro) lors de sa première participation, c'est-à-dire lors des 4 premières parties ;
  - Basé sur ses 4 premières parties lors de la deuxième participation selon tableau Swiss Bowling ou SGB ;
  - Basé sur ses 8 parties des 2 participations précédentes, tant qu'un handicap n'a pas été attribué par Swiss Bowling ou la SGB.
- Le nombre maximal de joueuses / joueurs par doublette est limité à **6** personnes. Si un(e) remplaçant(e) a déjà effectué 8 parties pour une équipe, il/elle ne pourra plus jouer au sein d'une autre doublette ;

- Le blind est fixé à 140 quilles (en cas de blind dans une doublette, le montant est néanmoins dû).

### **Règles sportives**

- La tenue officielle de bowling est obligatoire ;
- Les participant(e)s ont l'interdiction de fumer, de consommer de l'alcool, d'utiliser du talc et de faire usage de leur téléphone mobile pendant toute la durée de jeu et ce, sur toute l'étendue du centre sportif. La phase de jeu commence dès la première boule d'essai et s'achève à la fin de la quatrième partie ;
- Les boules ne peuvent pas être nettoyées au changement de pistes ;
- Tout contrevenant sera disqualifié sans avertissement préalable ;
- Tout comportement antisportif ou irrespectueux envers les organisateurs, joueurs, joueuses ainsi qu'à l'égard du matériel sera passible d'un avertissement et de disqualification en cas de récidive ;
- Tout le monde doit être présent au moins 20 minutes avant les boules d'essai.

### **Organisation**

- La ligue débute le mercredi 16 septembre 2026 ;
- Le délai d'inscription est fixé au 12 septembre 2026 ;
- Les boules d'essai débutent à 19h30 ;
- Le prix de participation par doublette est fixé à CHF 50.- chaque soir.
- En cas de désistement d'une doublette en cours de compétition, ce montant restera toutefois acquis à la ligue ;
- Le calendrier de la saison sera disponible sur le site internet de la SGB ;
- Un classement doublettes par points, un classement individuel par moyenne avec handicap et un classement individuel par moyenne scratch seront établis.

### **Récompenses**

- Toutes les doublettes seront récompensées ;
- **Pour être classé en individuel, le joueur doit avoir effectué un minimum de 60% du total des parties de la ligue.**
- Les 3 meilleures moyennes du classement final individuel scratch seront récompensées ;
- Les 3 meilleures moyennes du classement final individuel avec handicap seront récompensées.
- Il ne pourra pas y avoir cumul des récompenses en individuel.

### **Divers**

- Tout joueur ou joueuse en quête de partenaire peut en informer la présidente de ligue, qui se chargera de les mettre en relation. (email [chouchou@chouchou.bz](mailto:chouchou@chouchou.bz))

***Tout point non prévu par le règlement ci-dessus sera tranché par la présidente de la ligue SGB.***

***Anne-Marie RUEGG***